

## Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

### Secrétariat d'État à l'économie

2019 P 19.4379    Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable (Commission de l'économie et des redevances CE)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé d'analyser l'art. 2, al. 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur et de présenter différentes possibilités d'amélioration.*

Rapport du 18 octobre 2023 «Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3752    Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle de biotechnologie et de production pharmaceutique (Martin Schmid)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur le plan économique et de la recherche afin d'exposer la manière dont on peut préserver et renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle pour la recherche et les entreprises dans le domaine de la biotechnologie et de la production pharmaceutique. Il conviendra de mettre en avant notamment les aspects suivants et de les examiner:*

1. *Renforcement de la recherche en matière de biotechnologie et de production pharmaceutique, en particulier dans le domaine du numérique (utilisation de données relatives à la santé et à la recherche, etc.).*
2. *Renforcement de la collaboration entre le secteur de la production pharmaceutique, celui de la biotechnique, les start-ups et les universités en matière de recherche (Quelles collaborations peuvent-être améliorées? De quelle manière? Quelles autres mesures sont judicieuses?).*
3. *Sur le plan de l'économie extérieure, préservation et renforcement du positionnement en tant que pôle de medtech, de biotechnique et de production pharmaceutique (par exemple par un accord commercial, une meilleure protection de la propriété intellectuelle, un accord de l'OMC sur la production pharmaceutique, un meilleur accès aux marchés européens et à d'autres marchés des exportations, etc.).*
4. *Préservation de l'accès à du personnel qualifié pour les entreprises et les institutions des clusters de la biotechnique et de la production pharmaceutique (formation initiale et continue en Suisse, intégration aux pôles de recherche à l'échelle internationale, accès au marché du travail international, etc.).*

- 
5. *Encouragement des mesures visant à attirer des entreprises innovantes qui se consacrent à la recherche dans les branches de la medtech, de la biotechnique et de la production pharmaceutique (y compris l'amélioration et l'accélération du processus d'homologation et de rémunération pour des produits et thérapies innovantes).*
  6. *Mise en place d'un conseil consultatif composé de représentants haut placés provenant des secteurs de la science et de la recherche privée ainsi que des autorités et ayant pour but de conseiller le Conseil fédéral s'agissant de l'avenir de la biotechnologie et de la production pharmaceutique.*

Rapport du 25 janvier 2023 «Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle biotechnologique et pharmaceutique».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3933     Incitations fiscales pour un commerce international durable  
(Commission de politique extérieure CN)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'introduire des systèmes d'ajustements fiscaux aux frontières en vue de promouvoir le commerce international durable, et de présenter un rapport à ce sujet au Parlement.*

Rapport du 16 juin 2023 «Conséquences pour la Suisse des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4327     Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel (Sibel Arslan)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est prié de définir une stratégie globale et un train de mesures facilitant la réinsertion professionnelle des femmes, qui prendra en considération les différents besoins, situations personnelles et ressources financières des intéressées.*

Rapport du 28 juin 2023 «Réinsertion et maintien des femmes avec enfants dans le monde professionnel».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 18.3898     Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile (Gerhard Pfister)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de créer une réglementation contraignante sur la base de l'art. 6 de la loi sur les cartels (ordonnance) pour garantir l'application effective des règles de la communication du 21 octobre 2002 concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile (Communication*